



Lagardère

RÉSULTATS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Assemblée Générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire de Lagardère SA

Les actionnaires de Lagardère SA approuvent toutes les résolutions proposées par le Conseil d'Administration avec un taux moyen d'approbation de 99,55 %

Vendredi 22 avril 2022

Après deux années consécutives d'Assemblées Générales tenues à huis clos, la société Lagardère SA a eu le plaisir de retrouver ses actionnaires en Assemblée Générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire dans sa salle du Casino de Paris, ce vendredi 22 avril 2022 à 10 heures.

A la suite des présentations traditionnelles portant sur l'activité, la politique RSE, la stratégie et les résultats financiers de la Société et du Groupe, suivies de l'exposé synthétique des différents rapports des Commissaires aux Comptes, les actionnaires ont ensuite reçu la présentation de la composition et des activités du Conseil d'Administration et de ses Comités depuis leur création suite à la transformation de la Société en société anonyme.

À l'issue d'échanges constructifs et cordiaux, les actionnaires, qui représentaient un quorum proche de 80 %, ont adopté toutes les résolutions proposées par le Conseil d'Administration, avec un taux moyen d'approbation de 99,55 %, et notamment, celles relatives :

- à l'approbation des comptes annuels et consolidés et à la distribution d'un dividende de 0,50 € par action, qui sera détaché de l'action le 25 avril 2022 et mis en paiement à compter du 27 avril 2022 ;
- à la ratification de la cooptation de Monsieur René Ricol en qualité de membre indépendant du Conseil d'Administration ;
- à l'approbation des éléments de rémunération dus aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2021 et de leurs politiques de rémunération 2022 ; et
- au renouvellement des autorisations d'attribution d'actions gratuites et d'actions de performance aux salariés et dirigeants du Groupe.

Les résultats correspondant au vote de chaque résolution ont été les suivants :

		Voix pour (%)	Voix contre (%)
Résolution n° 1	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.	99,91	0,09
Résolution n° 2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021.	99,91	0,09
Résolution n° 3	Affectation du résultat social ; distribution d'un dividende.	99,80	0,20
Résolution n° 4	Approbation d'une convention réglementée visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.	99,64	0,36
Résolution n° 5	Ratification de la cooptation de Monsieur René Ricol en qualité de membre du Conseil d'Administration.	99,85	0,15
Résolution n° 6	Approbation des informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux.	99,75	0,25
Résolution n° 7	Approbation des éléments de rémunération et avantages versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2021 à Monsieur Arnaud Lagardère.	99,60	0,40
Résolution n° 8	Approbation des éléments de rémunération et avantages versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2021 à Monsieur Pierre Leroy.	99,53	0,47
Résolution n° 9	Approbation des éléments de rémunération et avantages versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2021 à Monsieur Thierry Funck-Brentano.	99,54	0,46
Résolution n° 10	Approbation des éléments de rémunération et avantages versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2021 à Monsieur Patrick Valroff.	99,72	0,28
Résolution n° 11	Approbation de la politique de rémunération 2022 du Président-Directeur Général.	98,10	1,90
Résolution n° 12	Approbation de la politique de rémunération 2022 du Directeur Général Délégué.	98,09	1,91
Résolution n° 13	Approbation de la politique de rémunération 2022 des membres du Conseil d'Administration.	99,66	0,34
Résolution n° 14	Approbation du montant global annuel de la rémunération des membres du Conseil d'Administration.	99,66	0,34
Résolution n° 15	Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour une durée de 18 mois à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.	99,88	0,12
Résolution n° 16	Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour une durée de 38 mois d'attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants de la Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés des actions de performance de la Société.	99,70	0,30
Résolution n° 17	Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour une durée de 38 mois d'attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants	99,70	0,30

de la Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés des actions de la Société.

Résolution n° 18

Pouvoirs pour les formalités.

99,91

0,09

La retransmission en différé de cette Assemblée Générale est disponible en ligne sur le site Internet de la Société www.lagardere.com en français, en anglais et en langue des signes.

Créé en 1992, Lagardère est un groupe de dimension mondiale présent dans plus de 40 pays, comptant environ 27 000 collaborateurs et ayant dégagé un chiffre d'affaires de 5 130 M€ en 2021. Le Groupe repose sur deux branches prioritaires : Lagardère Publishing (Livre, Livre numérique, Jeux de société et Jeux sur mobiles) et Lagardère Travel Retail (Travel Essentials, Duty Free et Mode, Restauration). Dans le périmètre du Groupe figurent également les actifs de Lagardère News et de Lagardère Live Entertainment. Le marché de référence du titre Lagardère est Euronext Paris.
www.lagardere.com

Contact Presse

Ramzi Khiroun

tél. 01 40 69 16 33

rk@lagardere.fr

Contact Relations Investisseurs

Emmanuel Rapin

tél. 01 40 69 17 45

erapin@lagardere.fr